Communauté de Communes
du Pays de Bâgé

« Déchets, mode d'emploi » :
Guide pratique de la collecte des déchets

A découvrir dans ce guide

Le système de collecte des ordures ménagères

Le tri des déchets

La déchetterie intercommunale

Le compostage individuel

Informations pratiques

LE SYSTÈME DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La pesée embarquée

Depuis le 1er janvier 2007, la Communauté de Communes du Pays de Bâgé a opté pour le système de la « pesée embarquée » dans la collecte de ses ordures ménagères.

Qu'est-ce que la pesée embarquée ?

La pesée embarquée permet d'établir la facturation des ordures ménagères selon le poids de déchets collectés et le nombre de présentation du bac.
Ce système permet à chaque habitant de payer la réalité des déchets qu'il a produit et valorise les efforts de tri de chacun.
En pratique, chaque poubelle est équipée d'une puce électronique qui permet au camion d'identifier le propriétaire avant la levée et la pesée de son bac.

Les objectifs de la pesée embarquée

L'objectif est d'établir un tarif juste et de valoriser les efforts de tri des habitants en application du principe « pollueur-payeur ».

Désormais, les bons trieurs ne payent plus pour les mauvais trieurs !

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

EN PRATIQUE ...

Les jours de collecte

La collecte de vos bacs d'ordures ménagères s'effectue **1 fois par semaine** selon le planning ci-dessous :

Lundi : Bâgé-la-Ville
Mardi : Asnières-sur-Saône - Feillens (*Le Dégottet*) - Replonges - Vésines
Mercredi : Dommartin, Feillens,
Jeudi : Bâgé-le-Châtel, Manziat, St-André-de-Bâgé

En cas de jour férié, le jour de collecte dans votre commune est décalé au jour suivant.

Les consignes de collecte des ordures ménagères

Les bacs ordures ménagères doivent être présentés au **point de regroupement** situé à proximité de votre domicile et matérialisé par un piquet vert.

Les bacs ordures ménagères doivent être présentés, le jour de la collecte, **avant 6h00 du matin.**

Aucun sac ne doit être déposé au sol car seuls les bacs ordures ménagères sont ramassés.

IMPORTANT Merci de nous signaler tout changement de domicile ou toute modification dans la composition de votre foyer.

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

LE TRI DES DÉCHETS

Les déchets recyclables

31 Points d'Apports Volontaires (PAV) sont répartis sur le territoire de la Communauté de Communes.

Un guide du tri est à votre disposition. N'hésitez pas à nous le demander

VOUS POUVEZ DÉPOSER :

Les bouteilles et flacons plastiques
Les briques alimentaires et cartonnettes
Les boîtes métalliques
Les papiers, journaux, magazines
Le verre

Il est interdit de déposer des déchets au pied des PAV, sous peine d'amendes.

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Comment m'y rendre ?

La déchetterie intercommunale est située sur la commune de Feillens.

Sur la D933, entre Manziat et Feillens, prendre l'impasse du Passant en suivant le panneau indicateur de la déchetterie.

Que puis-je déposer ?

Les déchets admis à la déchetterie :
ampoules et néons, batteries, bouteilles et flacons plastiques, bois, déchets verts, déchets ménagers spéciaux, encombrants, ferraille, gravats, déchets électriques et électroniques, piles, verre, vêtements usagés, cartons, déchets d'activités de soins à risque infectieux, cartouches d'encre d'imprimantes.

Les horaires d'ouverture

Horaires d'hiver (octobre à mars)
Lundi : 10h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Horaires d'été (avril à septembre)
Lundi : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 19h00
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h30 - 19h00
Samedi : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 19h00

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Pour alléger le poids de votre poubelle,
COMPOSTEZ VOS DECHETS

Le compostage est une pratique écologique et citoyenne.
En compostant mes déchets, je produits un engrais de très bonne qualité pour le jardin.

Que mettre dans mon composteur ?

Les déchets de jardin
(Tontes de pelouse, branchages, fleurs fanées, écorces d'arbres)

Les déchets de cuisine
(Épluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas)

Les déchets ménagers non alimentaires
(Copeaux de bois, essuie-tout, mouchoirs en papier)

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

INFORMATIONS PRATIQUES

Où acheter une poubelle ?

Vous pouvez vous procurer un bac ordures ménagères dans votre mairie.

Les ***tarifs*** TTC proposés en 2014 sont de 26,39 € pour un bac de 140 litres et de 37,80 € pour un bac de 240 litres.

Comment lire ma facture ?

3 factures vous sont envoyées dans l'année : en mai, septembre et janvier.

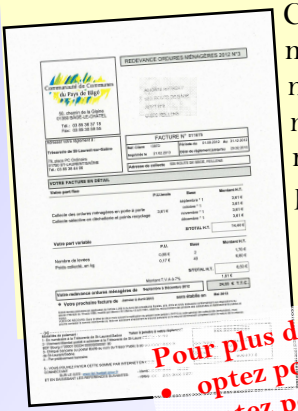

Chaque facture détaille par mois le nombre de personnes vivant au foyer, le tonnage réel de vos ordures ménagères et le nombre de présentation de votre bac sur cette période.

Pour plus de facilité,

- **optez pour le prélèvement automatique**
- **optez pour le paiement par internet**

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

INFORMATIONS PRATIQUES

Où acheter un composteur ?

Vous pouvez vous procurer un composteur dans votre mairie.
Les ***tarifs*** proposés en 2014 sont de 19,07 € pour un composteur de 320 litres et de 38,12 € pour un composteur de 800 litres.

Où acheter un cadenas ?

Si vous le souhaitez, la Communauté de Communes vend des cadenas pour verrouiller votre poubelle.
Le coût de cet équipement en 2014 s'élève à 30,00 €.

Pour toute question sur la collecte et le tri des déchets :

Communauté de Communes du Pays de Bâgé
50, chemin de la Glaine
01380 BÂGE-LE-CHÂTEL
Tél. 03 85 36 37 18
accueil@ccpaysdebage.fr

Communauté de Communes du Pays de Bâgé